

SYNTHESE DES TRAVAUX

Séminaire du Conseil de développement du 6 novembre 2015

Editorial

Le Conseil de développement de Cornouaille a été renouvelé en 2014 et beaucoup de nouveaux membres s'y sont investis. Dans la continuité des travaux déjà entrepris, il poursuivra son implication, démontrant ainsi l'intérêt de la société civile pour notre territoire. Le Conseil de développement n'a pas vocation à prendre des décisions, qui incombent aux élus, mais il a l'ambition de donner son avis et de faire des propositions qui permettent d'éclairer ces décisions.

Ce document synthétise les travaux de notre séminaire du 6 novembre 2015 à Douarnenez. Bien entendu, il n'aborde pas tous les sujets intéressant la Cornouaille. Il s'agit d'une première contribution et le travail va se poursuivre de manière collective et intensive en 2016, avec l'objectif, qui unit l'ensemble des membres, d'une Cornouaille forte et solidaire.

Au moment où les évolutions s'accélèrent l'avenir de la Cornouaille dépendra de sa capacité à s'unir en faveur d'objectifs communs.

Jean-Michel Guillou,

*Président du Conseil de développement
de Cornouaille*



Séminaire du Conseil de développement

6 novembre 2015 - Douarnenez

Les commissions¹ du Conseil de développement sont en place depuis mars 2015. Leurs travaux ont porté sur une dizaine de sujets aussi divers que variés. Tous les sujets majeurs intéressant la Cornouaille n'ont pour l'instant pas encore été examinés (agriculture, agroalimentaire, mobilités et accessibilité, environnement, culture, etc.) mais le seront prochainement.

La synthèse de ces travaux, réalisée lors du séminaire du 6 novembre, fait émerger 3 problématiques transversales qui méritent un traitement plus approfondi et qui feront l'objet d'une réflexion prioritaire en 2016 :

- **l'économie et l'emploi en Cornouaille**
- **l'allongement de la vie**
- **la Cornouaille maritime**

Evidemment les questions relatives à l'emploi et au développement économique sont au cœur des préoccupations du Conseil de Développement. Elles ont été abordées à plusieurs reprises lors du séminaire et sont communes à toutes les commissions.

¹ Aménagement, Développement rural, Economie/emploi/formation, Maritime.

Les travaux prioritaires pour 2016

- **L'économie et l'emploi en Cornouaille**

L'emploi

Sur le thème de *l'évolution des métiers*, une étude régionale (par Pays) de l'INSEE sur la caractéristique des emplois, met en évidence des spécificités territoriales en Cornouaille. Le Conseil de développement souhaite s'intéresser à ces métiers en phase de renouvellement (besoins de remplacement et/ou départs en retraite) ou de reconversion (métiers en voie de disparition) et mener une réflexion sur ces derniers. L'objectif final est d'assurer aux entreprises la mise à disposition d'un vivier de compétences, d'affirmer les spécificités et les savoir-faire de la Cornouaille et d'accompagner les mutations économiques du territoire.

Recommandation : identifier et étudier 3 à 5 métiers, sources de développement pour la Cornouaille.

Le Conseil de développement a également travaillé sur *l'emploi associatif*.

Un travail est actuellement mené par l'Espace Associatif afin de mesurer la capacité du monde associatif à créer un Groupement d'Employeurs capable d'organiser la mutualisation des compétences à l'échelle du territoire.

Un tel outil permettrait à la fois de limiter la perte d'emplois face à la réduction des subventions publiques et de maintenir les compétences et les services associatifs au bénéfice de la population. Le Conseil de développement accompagnera cette démarche.

Les pépites / entreprises remarquables

Une pépité est une entreprise remarquable positionnée sur un segment de marché, étroit et très spécialisé, une niche où la concurrence peut être moins forte et les marges parfois plus importantes. La Cornouaille possède sur son territoire de telles entreprises qui méritent d'être davantage connues et valorisées. Pour ce faire un travail préalable d'identification, suivi d'un plan d'actions de valorisation et d'accompagnement doivent être envisagés.

Afin d'engager concrètement l'action des membres du Conseil de Développement, il pourrait être proposé aux élus locaux de lancer très rapidement une première action : le travail de mise valeur des entreprises remarquables du territoire, en commençant par la validation d'une définition assez large (*les entreprises participant au « rayonnement » de la Cornouaille*) – l'identification de ces entreprises puis la mise en réseau de ces mêmes entreprises. En concertation avec elles, un plan d'actions (de communication) serait ensuite défini.



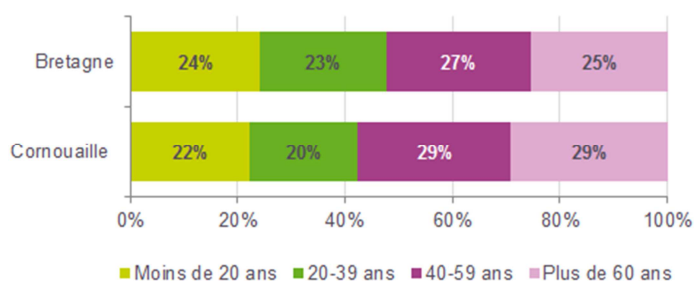
• L'allongement de la vie

La commission aménagement a apporté sa contribution au 4^{ème} schéma du Bien vieillir en Finistère, suite à la sollicitation du Conseil départemental. Les premières recommandations émises par le Conseil de développement sont les suivantes :

- ❖ Développer des alternatives intermédiaires entre maintien à domicile et EHPAD ainsi que l'offre de services associée
- ❖ Développer la solidarité en apportant des réponses adaptées aux personnes en situation de précarité, en particulier concernant le logement et la garantie d'un service minimum à la personne
- ❖ Intégrer dans la qualification des besoins, l'afflux de personnes âgées extérieures au territoire
- ❖ Evaluer et anticiper les emplois futurs induits par le vieillissement de la population

Suite aux échanges lors du séminaire, il apparaît nécessaire au Conseil de développement d'approfondir la thématique et de la traiter dans sa globalité (emploi et formation, services, habitat, solidarité et cohésion sociales, mobilités, etc.), pour **en faire une opportunité de développement, une ressource pour le territoire en le bien-être des personnes âgées.**

Un groupe de travail transversal est mis en place depuis début 2016.



Part des classes d'âge dans la population totale

Source : INSEE Recensement population 2012

• La Cornouaille maritime



La commission maritime mène deux travaux en parallèle : une contribution à la stratégie du volet territorial du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)

appelé Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) du FEAMP et une réflexion sur une stratégie maritime pour la Cornouaille.

La commission a identifié les enjeux suivants pour la candidature de la Cornouaille au DLAL FEAMP :

- ❖ Accompagnement de la transmission – reprise des entreprises de pêche et cultures marines
- ❖ Acceptation des projets productifs en mer et sur le littoral et sensibilisation des élus et des citoyens
- ❖ Amélioration de l'image de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire, notamment vis-à-vis des jeunes
- ❖ Mobilisation des acteurs de la pêche et de l'aquaculture sur des sujets fédérateurs et essentiels
- ❖ Maintien et création d'espaces de production dédiés aux activités maritimes
- ❖ Augmentation de la valorisation locale des produits de la mer correspondant aux nouvelles attentes des clientèles

Les enjeux identifiés par la commission alimenteront les travaux d'élaboration de la stratégie cornouaillaise à ce programme européen, travaux lancés début 2016 par Quimper Cornouaille Développement. La commission y est associée et poursuit ainsi sa contribution à ce dossier en 2016.

Par ailleurs, la commission poursuivra son implication en faveur d'une stratégie maritime pour la Cornouaille avec une filière compétitive, forte, unifiée, solidaire et ouverte. La commission a entamé un travail d'identification des priorités et cette réflexion sera largement développée en 2016.

Les démarches et initiatives à poursuivre

• Les circuits et filières de proximité



Les circuits et filières de proximité constituent un réel enjeu pour le territoire. Des actions existent mais nécessitent davantage de structuration et de valorisation pour améliorer leur efficacité et leur visibilité. Le Conseil de développement fait plusieurs propositions en ce sens :

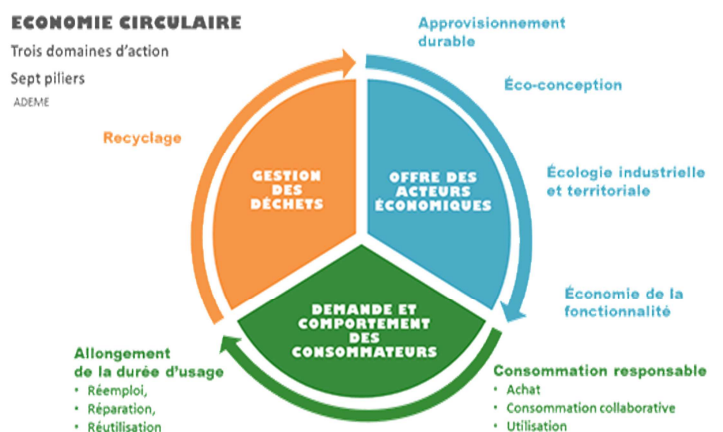
- ❖ recenser les initiatives, effectuer un état des lieux
- ❖ accompagner la structuration des initiatives, favoriser la mise en réseau des acteurs et encourager les démarches partenariales
- ❖ communiquer sur les produits locaux et les démarches engagées, par exemple via un site web
- ❖ examiner l'intérêt d'une démarche de charte de qualité des produits locaux ou des actions d'approvisionnement local
- ❖ réfléchir à l'organisation et à la logistique : mutualisation des moyens de livraison, plate-forme, s'inspirer de bonnes pratiques, etc.

La réflexion sur ce sujet est à approfondir et les démarches engagées sont à encourager. Le Conseil de développement, par ses travaux, va repérer et identifier des bonnes pratiques en la matière et les diffuser plus largement sur le territoire, notamment auprès des élus, car leur implication sur cette question est primordiale.

• L'économie circulaire

Ce projet initié par la CCI avec d'autres acteurs, structurant pour la Cornouaille, a été sélectionné par le Conseil régional de Bretagne. Les actions retenues, en particulier la création d'outils de gestion commune entre acteurs, ont besoin d'un soutien plus concret des différents décideurs. Les axes suivants méritent une impulsion :

- ❖ valoriser les actions déjà menées en les portant à la connaissance des collectivités et des acteurs
- ❖ mobiliser les élus pour favoriser le lien entre les différents circuits : consommation, produits locaux, réutilisation des déchets, etc...
- ❖ donner plus de visibilité au dispositif et faciliter le recueil et l'organisation des données
- ❖ Géolocaliser les acteurs économiques et leurs flux
- ❖ Contribuer à la gestion de l'outil web ACTI'F



Les démarches positives

• La filière bois

La Cornouaille dispose de ressources importantes en bois de chauffage qui ne sont pas suffisamment utilisées/valorisées. Des démarches de filières bois locales sont engagées. Ceci a abouti à une réflexion plus large à l'échelle de la Cornouaille et la structuration d'une filière bois cornouaillaise va être engagée en 2016. Le Conseil de développement ne peut qu'approuver et soutenir cette démarche.

La problématique des débouchés est importante dans le cadre de la filière, l'implication des collectivités locales dans leurs choix d'équipement est fondamentale. Le Conseil de développement réfléchit aux solutions incitatives qui pourraient être apportées pour favoriser le développement des chaudières bois dans les équipements collectifs.



• Le tourisme

Une étude menée en 2012-2013 démontre l'impact économique du tourisme en Cornouaille. Véritable facteur de développement pour le territoire, le tourisme devrait se doter d'outils de suivi de données (économique, emploi, etc.) qui permettraient d'accompagner l'élaboration/la définition de la politique touristique cornouaillaise.

Le Conseil de développement encourage par ailleurs la démarche mise en place dans le cadre de la destination touristique Quimper Cornouaille, qu'il considère comme positive pour le territoire.

• Le déploiement du numérique

La Cornouaille souffre de sa périphéricité, accentuée selon les lieux. Le déploiement rapide de la fibre optique sur tout le territoire est indispensable pour assurer l'avenir de nos territoires. Si ce déploiement se fait sans frais dans certaines villes (Quimper communauté, Concarneau, Douarnenez), ailleurs il sera trop lent et avec un financement "trop lourd" pour certaines collectivités.

Le Conseil de développement soutient la démarche de Quimper Cornouaille Développement pour que la Cornouaille bénéficie, au sein de la Bretagne, d'un traitement privilégié et d'un déploiement accéléré du Très Haut Débit compte tenu de son ultrapériphéricité. La solidarité doit également s'exercer au sein de la Cornouaille, afin que l'ensemble des territoires puissent être desservis. Le Conseil de développement préconise également d'évaluer les pratiques développées ailleurs, comme par exemple dans le Morbihan.

Sur ces trois sujets, le Conseil de développement souhaite assurer un suivi de leur mise en œuvre sur le territoire et, le cas échéant, apporter aux élus des éléments complémentaires de réflexion.

Les nuitées

 1^{ère} destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air

 1^{ère} destination bretonne en nuitées en gîtes ruraux

 3^{ème} destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie



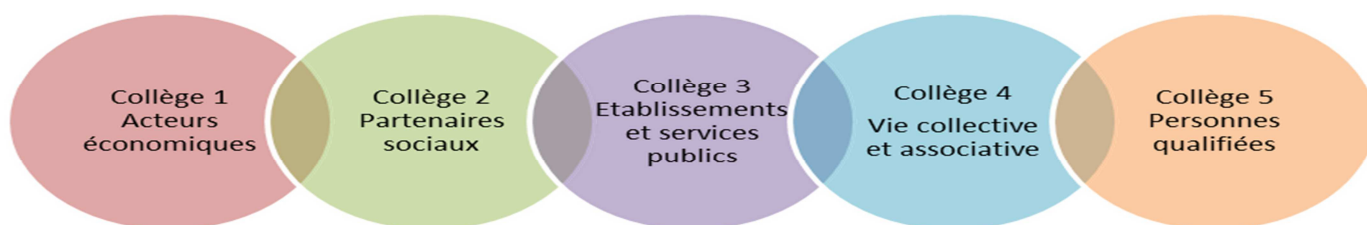
Que sont les Conseils de développement ?

Instaurés par la loi Voynet du 25 juin 1999, les Conseils de développement sont des instances de démocratie participative. Ils sont composés d'acteurs des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs, et représentent la société civile d'un territoire. Lieux d'échanges et de débat, ils apportent une vision prospective du territoire, émettent des avis et des propositions à destination des élus locaux. Ils sont consultés sur l'élaboration du projet de territoire et peuvent être saisis ou s'autosaisir sur tout sujet de développement territorial.

Le Comité Unique de Programmation

Dans le cadre du Contrat de partenariat (fonds Région et européens), un Comité Unique de programmation est mis en place. Il est l'instance de validation des projets sollicitant les financements du contrat. Le collège privé représentant la société civile, est composé de 12 membres titulaires et autant de suppléants issus du Conseil de développement.

Le fonctionnement du Conseil de développement de Cornouaille



Le Conseil de développement de Cornouaille s'organise autour de deux instances, l'Assemblée Plénière et le Bureau, et de quatre commissions.

L'Assemblée Plénière regroupe l'ensemble des membres du Conseil de développement et en est l'organe délibératif. Elle se réunit au moins deux fois par an et décide des avis et propositions.

Le Bureau est composé du Président (**Jean-Michel Guillou**), des 5 Vice-Présidents (**Michel Gueguen**, **Joël Le Dantec**, **Albert Billon**, **Delphine Le Doze** et **Maryvonne Guiavarc'h**) (un par collège) et des 4 animateurs de commissions (Cf. ci-après).

Il se réunit mensuellement pour coordonner et suivre les travaux des commissions.

Il assure la représentation du Conseil de développement à l'extérieur. Le Bureau est également en charge de la communication et de la préparation des réunions de l'Assemblée Plénière.

Le Conseil de développement s'est doté de quatre commissions : aménagement (**Alain Jégat**), développement rural (**Sophie Enizan**), économie/emploi/formation (**Eric Vighetti**) et maritime (**Michel Kerscaven**). Les travaux du Conseil sont menés au sein de ces commissions. Des personnes extérieures au

Conseil de développement peuvent être associées dans ces commissions en tant qu'experts sur un sujet.

Des groupes de travail temporaires peuvent également être mis en place dans le cas notamment d'un sujet transversal à plusieurs commissions.



Eric Vighetti, Jean-Michel Guillou, Alain Jégat, Joël Le Dantec, Michel Kerscaven, Michel Gueguen, Maryvonne Guiavarc'h, Sophie Enizan

Février 2016.

Rédaction : Bureau du Conseil de développement, Séverine Allain-Quimper Cornouaille Développement

Crédit photographiques : Quimper Communauté-Lionel Flageul ; Quimper Cornouaille Développement

Imprimé à 150 exemplaires par Quimper Cornouaille Développement